

NOM DE DOMAINE

INFORMATIONS PRATIQUES

- 1. TOUT SAVOIR SUR LE NOM DE DOMAINE
- 2. GÉRER VOTRE NOM DE DOMAINE

1. Tout savoir sur le nom de domaine

QU'EST-CE QU'UN NOM DE DOMAINE?

Un nom de domaine est composé, selon votre choix et l'extension concernée, d'un ou plusieurs caractères (éventuellement séparés par un ou des tirets) et d'une extension (.com, .net, .org, .info, .biz, .fr, etc.). Il apparaît sur tous les protocoles Internet (http, ftp, e-mail, news, ...) et personnalise vos services.

Exemples:

http://www.entreprise.com/contact@entreprise.com

ftp://ftp.entreprise.com/ news.entreprise.com ...

IMPORTANCE DU DÉPÔT

Il est important de réserver votre nom de domaine dès que possible, car c'est généralement la règle du « premier arrivé, premier servi » qui s'applique. Cela signifie que la première personne dont la demande est passée auprès du Registre par un Registrar se voit attribuer le nom de domaine concerné, si ce dernier est libre.

CARACTÉRISTIQUES:

- En fonction des caractéristiques spécifiques à chaque extension, le nom de domaine doit disposer d'un nombre de caractères compris entre 1 et 64 caractères, extension exclue. Il ne peut pas contenir d'espace. Certaines extensions permettent de déposer un nom de domaine internationalisé (voir page 5), avec des lettres accentuées et des caractères spéciaux.
- Les caractères autorisés sont les lettres de « a » à « z », les chiffres de « 0 » à « 9 » et le tiret « ».
- Il est impossible de commencer ou de finir un nom de domaine par un tiret « ».
- Le tiret « » ne peut pas être présent en 3ème position et en 4ème position simultanément. Dans le cas des noms de domaines internationalisés, si vous avez les connaissances nécessaires, vous pouvez enregistrer votre nom de domaine en utilisant directement une suite ACE débutant par xn--)

LES EXTENSIONS

Vous avez la possibilité d'enregistrer vos noms de domaine sous plusieurs extensions, pour le protéger de certaines pratiques malveillantes telles que le cybersquatting.

- Le .com s'adresse plutôt aux sites à vocation commerciale et/ou internationale. Cependant, aucune condition ne réglementant son attribution, il peut être réservé par toute personne.
- Le .net apporte une connotation informatique ou relative aux nouvelles technologies. L'attribution d'un .net n'est soumise à aucune restriction.
- Le .org est plutôt destiné aux « organisations » ou aux associations. Là encore, il est attribué sans restriction.
- Le .eu est l'extension désignant les personnes (morales ou physiques) établies sur le territoire de l'Union Européenne. Le dépôt de nom de domaine en .eu est ouvert à tout citoyen européen, quel que soit son lieu de résidence et aux entreprises ou organisations qui y sont situées, ainsi qu'en Norvège, en Islande et au Liechtenstein.
- Le .biz affiche clairement sa vocation commerciale mais son enregistrement n'est pas soumis à des restrictions particulières.
- Le .info se définit comme une extension générique, destinée à suppléer les millions de noms de domaine en .com déjà existants, pour les sites Internet ayant plutôt une vocation informative. L'enregistrement reste toutefois ouvert à tous.
- Le .fr confère une identité française aux noms de domaines dotés de cette extension. Les noms de domaine en .fr font l'objet de règles d'attribution strictes, définies dans la charte de nommage AFNIC. Ainsi, l'attribution d'un nom de domaine en .fr est réservée aux personnes physiques résidant (et aux personnes morales ayant leur siège ou établissement principal) sur le territoire de l'un des états membres de l'Union Européenne ou sur le territoire des pays suivants : Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.
- Le .be est l'extension nationale belge. Les noms de domaine en .be sont ouverts à tous, comme les .com. Enregistrer un nom de domaine en .be, c'est accroître votre visibilité sur le marché belge.
- Le .asia est l'extension idéale pour vous faire connaitre dans la région Asie-Pacifique. Pour déposer un nom de domaine en .asia, vous devez accepter le contrat d'enregistrement et vous soumettre à la politique de résolution des litiges de la charte d'éligibilité OU l'un des contacts de votre nom de domaine doit être une personne morale immatriculée dans la Communauté DotAsia OU l'un des contacts administratifs doit avoir une adresse postale au sein de l'un des 73 pays de la Communauté DotAsia.

- Le .mobi s'adresse à des contenus destinés à être consultés spécifiquement sur un appareil mobile. L'un des avantages de cette extension : les résultats en .mobi sont priorisés par les moteurs de recherche utilisés depuis les appareils mobiles.
- Le .tel n'est pas une extension classique, il se présente sous la forme d'une fiche web interactive regroupant l'ensemble de vos coordonnées : c'est une extension particulière qui vous permet de disposer d'une page pré-formatée avec vos coordonnées (numéros de téléphone fixe et/ou mobile, fax, adresses e-mail, sites Internet, mots clés décrivant votre activité...). Il ne permet pas l'association avec un site Internet.

Avec la mise en place par l'ICANN du programme des **nouvelles extensions** (ngTLD), plusieurs centaines de nouveaux noms de domaine sont arrivés sur le marché. L'espace Internet se voit ainsi élargi, permettant aux entreprises de mieux définir leur identité et aux marques de mieux adapter leur image aux produits ou aux services qu'elles proposent.

À titre d'exemples :

Le .paris participe à la promotion mondiale de la capitale, en tant que symbole non seulement de l'innovation, de l'art de vivre, de la proximité, mais aussi du haut de gamme ou de la créativité. Pour pouvoir prétendre à l'extension .paris, il est nécessaire de justifier d'un lien d'attachement direct ou indirect (domicile, activité professionnelle...) avec la région parisienne.

Le **.bzh** a comme objectif de servir la communauté bretonne en lui permettant d'afficher sur internet toutes ses productions culturelles, économiques ou sociales. Pour pouvoir prétendre à l'extension .bzh, il est nécessaire de justifier d'un lien physique ou culturel avec la région Bretagne.

Après son enregistrement, il est impossible de modifier les caractères ou l'extension composant un nom de domaine.

LES EXTENSIONS SECTORIELLES

Selon votre activité, vous avez la possibilité de valoriser votre expertise sur Internet en déposant un nom de domaine comportant une extension sectorielle dans le respect des conditions spécifiquement définies pour leur attribution :

.aeroport.fr .experts-comptables.fr .pharmacien.fr .avocat.fr .geometre-expert.fr .port.fr

.chambagri.fr .medecin.fr .veterinaire.fr

.chirurgiens-dentistes.fr .notaires.fr

Réservées aux professionnels de votre secteur d'activité, ces extensions vous permettent d'être identifié plus facilement et plus rapidement par vos clients potentiels. Pour connaitre les modalités d'enregistrement de noms de domaine sous ces extensions, rendez-vous sur : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage

LES NOMS DE DOMAINE INTERNATIONALISÉS

Un nom IDN (Internationalized Domain Name) est un nom de domaine représenté par des caractères de langue natifs, spéciaux ou accentués, différents des caractères de « a » à « z ». Il est possible de déposer un nom de domaine internationalisé sous certaines extensions :

.be ou .fr ou .pm ou .re : vous pouvez inclure certains signes spécifiques et lettres accentuées.

.biz : vous pouvez inclure à votre nom de domaine des signes spécifiques et lettres accentuées des alphabets danois, allemand, espagnol, finlandais, hongrois, islandais, lituanien, letton, norvégien, polonais, portugais, suédois.

.eu ou **.com** ou **.net** : vous pouvez inclure à votre nom de domaine des signes spécifiques et lettres accentuées de l'alphabet latin, grec ou cyrillique.

.org ou .info : vous pouvez inclure à votre nom de domaine des signes spécifiques et lettres accentuées des alphabets danois, allemand, espagnol, hongrois, islandais, lituanien, letton, polonais, suédois.

DROITS ET RESPONSABILITÉS DU TITULAIRE D'UN NOM DE DOMAINE

L'ICANN a élaboré un document à l'intention des Titulaires de Nom de domaine : les Droits et responsabilités des Registrants en vertu de l'accord d'accréditation du Registrar (version anglaise faisant foi, version française fournie à titre indicatif par l'ICANN).

https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en

https://www.icann.org/resources/pages/approved-with-specs-2013-09-17-fr#registrant

Ce document récapitule, les droits et responsabilités du Titulaire de Nom de domaine (ou registrant) issu du Registrar Accreditation Agreement (RAA) et/ou des politiques et spécifications émises par l'ICANN, et précise certains aspects de la relation Registrar/Registrant.

Toutefois, les termes utilisés au sein de ce document ne sont que des résumés des termes et dispositions contraignantes issues du RAA et/ou des politiques et spécifications émises par l'ICANN. Par conséquent, les termes employés ne prévalent pas sur les dispositions impératives émises par l'ICANN dans le cadre du RAA ainsi que des politiques et spécifications émises. De plus, ces obligations sont complétées par des obligations définies par les Registres concernés ainsi que par les Registrars ou bureaux d'enregistrement.

TITULARITÉ DU NOM DE DOMAINE

Lorsque Nordnet enregistre, en sa qualité de Registrar ou de bureau d'enregistrement, votre nom de domaine auprès des organismes compétents (les Registres), ce sont les coordonnées renseignées dans le cadre de la demande qui apparaissent au niveau du titulaire du nom de domaine et, a minima, du contact administratif.

Nous vous rappelons que votre nom de domaine est enregistré pour la durée initialement souscrite.

Selon l'extension choisie pour votre nom de domaine, les coordonnées de titulaire et de contacts de nom de domaine pourront apparaitre dans les bases de données WHOIS. Certaines extensions vous permettent toutefois de masquer ces informations.

DISPONIBILITÉ DU NOM DE DOMAINE

Pour vérifier si le nom de domaine que vous souhaitez déposer est libre, vous pouvez utiliser notre outil de recherche « Vérifier un nom de domaine ». Il vous suffit d'indiquer le nom souhaité et l'extension choisie. S'il est libre vous pourrez alors souscrire directement à l'une de nos offres sur www.nordnet.com.

CONFIGURATION DU NOM DE DOMAINE

Pour configurer et utiliser votre nom de domaine, il est nécessaire de souscrire un abonnement pour bénéficier de services complémentaires à l'enregistrement du nom de domaine. Nous vous proposons nos offres Pack Relais, vous permettant de profiter de services complémentaires (redirection web, renvois d'e-mails...).

Certains usages nécessitent de déclarer votre nom de domaine sur des serveurs DNS (Domain Name Server : Serveur de nom de domaine). En standard, la configuration est effectuée sur les DNS de Nordnet. Si vous avez les connaissances et les ressources nécessaires vous pouvez aussi configurer vos propres DNS.

2. Gérer votre nom de domaine

MODIFIER LES CONTACTS D'UN NOM DE DOMAINE

Attention : si vous avez enregistré votre nom de domaine sur des DNS de Nordnet, vous n'avez pas la possibilité de modifier les contacts techniques et de facturation associés à ce nom de domaine. En effet, les opérations techniques et de facturation sont gérées directement par nos équipes, ceci afin de faciliter la gestion de votre nom de domaine.

Pour modifier les informations relatives aux autres contacts de votre nom de domaine, vous devez remplir le formulaire de modification disponible depuis le site www.nordnet.net, en cliquant sur « Modifier les contacts et/ou les serveurs DNS » et suivre la procédure indiquée.

DÉCLARER VOS SERVEURS DNS

(Domain Name Server : Serveur de nom de domaine)

Les serveurs DNS effectuent la correspondance entre un nom de domaine et une adresse IP (adresse réelle d'une machine composée de chiffres) : lorsqu'un internaute saisit une adresse dans son navigateur, c'est le serveur DNS qui la traduit en une adresse IP, compréhensible par les ordinateurs et les réseaux.

Si vous disposez de vos propres serveurs DNS, vous avez la possibilité de déclarer votre nom de domaine sur ceux-ci, via notre formulaire de modification accessible depuis la rubrique « modifier les contacts et/ou les serveurs DNS ».

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION DE VOS INFORMATIONS

L'ICANN demande aux bureaux d'enregistrement de vérifier régulièrement la validité des informations relatives au titulaire de chaque nom de domaine (de type gTLD et sTLD, noms de domaine génériques et sponsorisés, par exemple : .com, .net, .org, .tel, .asia, .info, .biz et .mobi), ainsi qu'au contact administratif. Le bureau d'enregistrement vous adressera un e-mail de vérification au contact concerné notamment lors :

- De la création d'un nom de domaine,
- D'un changement de titulaire de nom de domaine,
- D'un changement d'adresse email du titulaire du nom de domaine,
- D'un transfert de nom de domaine.

Cet e-mail ne vous demandera pas de vous authentifier (aucun mot de passe n'est demandé). Vous devrez simplement confirmer que votre adresse e-mail est toujours valable en cliquant sur le lien désigné.

Cette action est impérative. Si vous ne faites pas le nécessaire, vous risquez une suspension du nom de domaine concerné dans les 15 jours qui suivent l'envoi de l'e-mail, voire sa suppression.

Des procédures de vérification peuvent également être mises en œuvre par les Registres des extensions locales.

RENOUVELLEMENT AUPRÈS DU REGISTRE ET AUPRÈS DE NORDNET

Nordnet Registrar avertira le titulaire du nom de domaine et/ou le contact administratif le représentant, selon les coordonnées mentionnées au sein de ces contacts, par e-mail à l'approche de l'échéance.

Le **renouvellement de votre nom de domaine** doit faire l'objet d'une demande expresse de votre part transmise à nos services dans les délais et conditions définies par Nordnet et les Registres concernés, directement ou le cas échéant par l'intermédiaire de votre prestataire.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier des services associés à votre nom de domaine, vous pouvez également y procéder via le lien « Renouveler un domaine » sur notre site Internet www.nordnet.net ; au tarif de 29 € HT soit 34€68 TTC).

La prise en compte de votre demande est soumise au paiement par vos soins ou le cas échéant par votre prestataire de la redevance due au titre du renouvellement.

- Si vous avez procédé au **renouvellement du dépôt de votre nom de domaine,** il peut être annulé dans un délai de de 40 jours suivant la date de renouvellement du nom de domaine, pour les .com, .net, .org, .info, .biz, .mobi, .asia et .tel.
- Pour les .eu, .be, .re et .fr, ce renouvellement peut être annulé avant la fin du mois suivant la date de renouvellement du nom de domaine.

La date de renouvellement de votre nom de domaine est consultable depuis la base de données WHOIS : https://www.nordnet.net/vues/nordnet.net/whois.php.

A défaut de renouvellement du nom de domaine, sous un délai moyen de 40 jours à l'issue de l'échéance de votre nom de domaine, fonction de l'extension concernée, Nordnet informera le titulaire du nom de domaine du blocage de ce dernier et de sa possible suppression.

ANNULATION DE LA SUPPRESSION DU NOM DE DOMAINE

Pour tout nom de domaine enregistré sous les extensions gTLD et sTDL (ex.:.com, .net, .org, .tel, .asia, .info, .biz et .mobi), il existe une période dite «Redemption Grace Period» de 30 jours suivant la demande de suppression du nom de domaine. Pendant cette période, la demande de suppression du nom de domaine peut, sauf dans certains cas, être annulée. Nordnet Registrar procèdera à l'annulation de cette suppression (ou récupération du nom de domaine en cours de suppression) sous réserve de paiement des frais de récupération, d'un montant de 145€ HT (soit 174€ TTC). A ces frais s'ajoutent ceux liés au renouvellement du nom de domaine. Après annulation de la suppression, l'enregistrement du nom de domaine est « restauré » avec les informations de titulaire, contacts et DNS qui figuraient dans le Whois avant la demande de suppression.

Après ces 30 jours, la réactivation n'est plus possible. Le nom de domaine reçoit alors pour 5 jours le statut « pending delete » (suppression en cours). Après ces 5 jours (soit 35 jours après la demande de suppression), le nom de domaine est supprimé et redevient disponible à l'enregistrement.

À la suite de la suppression d'un nom de domaine sous les extensions .be et .eu, ce dernier est préalablement suspendu pendant 40 jours. Durant ce délai, le nom de domaine n'est pas actif, aucune mise à jour n'est possible, mais le nom ne peut pas être enregistré par une autre personne. Au terme des 40 jours, le nom de domaine redevient disponible pour qui veut l'enregistrer.

Si le titulaire du nom de domaine souhaite néanmoins revenir au cours de cette période sur la demande de suppression du nom de domaine, le bureau d'enregistrement qui a initié la suppression du nom de domaine peut, sauf dans certains cas, le rétablir moyennant le paiement d'une redevance complémentaire. Par ailleurs, vous avez également la possibilité de transférer le nom de domaine vers un autre bureau d'enregistrement.

À la suite de la demande de suppression d'un **nom de domaine en .fr, .re, .yt, .pm, .wf et .tf,** s'ouvre une période dite de « rédemption » 30 jours avant la suppression définitive. Durant cette période, aucune demande d'enregistrement émanant d'une autre personne ou d'un autre bureau d'enregistrement n'est acceptée. En revanche, le titulaire peut, sauf dans certains cas, par l'intermédiaire de son bureau d'enregistrement, demander à annuler la procédure, moyennant le paiement d'une redevance complémentaire. Passé ce délai, la suppression est définitive et irréversible et le nom de domaine à nouveau disponible à l'enregistrement auprès du Registre.



Pour nous contacter

3420 (appel non surtaxé) 09 69 360 360 (pour nous contacter depuis l'étranger)

Adresse: Nordnet - 20 rue Denis Papin - CS 20458 59664 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX